

L'ESSENTIEL DU CSE DU MERCREDI 13 MAI 2020

Evolution des demandes clients

La direction du site de Bidos a partagé l'évolution de la situation du marché aéronautique depuis la dernière demande validée. La demande pour 2020 serait de l'ordre de -31% par rapport à 2019.

Evolution pour 2020 :

- ✓ B787 : + 32 Avions
- ✓ ATR : -7 Avions
- ✓ A320, A330, A350, SJ100, F900, AS332 : entre -3 et +1 avion chacun
- ✓ Fort besoin rechange de tiges A320 MLG

La plupart des programmes sont en retard vis-à-vis des commandes clients recalées. La montée en cadence des ateliers est primordiale pour rattraper ces retards. L'éclairage actuel de nos clients est jusqu'à fin août. Les négociations avec ATR ont permis de maintenir une livraison mensuelle pour assurer une continuité d'activité sur le site et chez les fournisseurs. La direction a aussi précisé que Dassault n'avait pas communiqué à ce jour une évolution de son prévisionnel. Les programmes Rafale et Falcon sont toujours très en retard et c'est donc à ce titre que FO est intervenu en demandant une présentation spécifique lors du prochain CSE des principaux contributeurs au retard. Concernant l'A400M, FO s'est inquiété d'une quantité en retard en augmentation.

Situation des fournisseurs

Safran LS n'a pas annulé des commandes fermes mais a dû reporter ces commandes dans le temps en étalant les quantités et en s'appliquant à préserver les intérêts de chacun. Au même titre que Safran LS, les fournisseurs ont dû prendre des dispositifs pour ajuster leurs capacités. La direction a précisé qu'il n'y avait pas de situation de blocage avec des fournisseurs dans les discussions et démarches engagées.

Pour autant, 10 fournisseurs ont été identifiés à risque (financier principalement). Des études de sécurisation sont en cours.

FO a rappelé que Safran avait une responsabilité industrielle et sociale auprès de ses fournisseurs Français. Qui plus est, si des modifications de chemins industriels s'imposent, la priorité doit être donnée au site de production de Bidos ainsi qu'aux fournisseurs Français.

Dans ce contexte de crise lié au Covid 19, la direction a précisé des priorisations dans les transferts d'activités et d'industrialisations en cours. Les industrialisations i.ATR et A320 XLR sont maintenues. FO a réitéré sa demande de révision des schémas industriels de l'activité IATR afin de favoriser le site de Bidos notamment pour la partie assemblage.

Protocole de reprise :

Le protocole actuel est renforcé. Chaque collaborateur se verra remettre un flacon de gel hydro alcoolique, masques et un livret d'instructions générales rappelant l'ensemble des mesures sanitaires. Les managers présenteront les règles à respecter et les mesures mises en place au poste de travail.

Organisation du travail et déconfinement

Semaine 20, le taux d'activité moyen était de 62,7%. A noter tout de même 284 personnes à 100% principalement en production pour répondre à nos besoins de livraisons court terme. Pour autant la direction envisage la possibilité de prolonger le recours au dispositif d'activité partielle **au-delà du 30 juin 2020.**

Les enjeux du déconfinement pour le site de Bidos : maintenir le niveau d'exigence sanitaire en :

- Poursuivant la montée en puissance des activités en production sur le site tout en contenant les dépenses et principalement en revenant à des conditions de travail et horaires de nos standards d'avant Covid19.
- Recréant du lien social et des routines de fonctionnement dans les secteurs non liés au support opérationnel des activités de production.

Sur ce point **FO** s'était déjà positionné dans la communication du 11 Mai 2020. Il est très important de prendre en compte les positions des télétravailleurs et de recréer effectivement ce lien social s'il est clairement exprimé par le salarié.

Evolution de la position sur les Congés payés

La direction du site de Bidos a clairement exprimé sa position en imposant de solder les congés avant le 31 mai 2020 sans faire allusion à une possibilité de report hormis pour les personnes en arrêt maladie.

Pour la période au-delà du 31 mai, la direction étudie la possibilité d'imposer par décision unilatérale la prise de congés payés (dans la limite de 6 jours ouvrables) ou/et de modifier les dates de prise des congés payés en application des dispositions de l'accord de branche du 3 avril 2020.

Sur ce point, **FO** rappelle que les modalités d'application devront être conformes à l'accord COVID 19.



Retrouvez nous sur www.fo-safran.com



Pour le Syndicat **FO**, Bidos le 13 Mai 2020